

Compte rendu conseil municipal du 10 avril 2018.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr Guy PÉMARTIN, Maire, le 10 avril 2018 à 20 heures.

Le compte rendu de la séance du 20 mars n'appelle pas d'observations, il est passé à l'ordre du jour.

1^{er} POINT : FINANCES

A -Budgets Primitifs

Les budgets primitifs de la « Maison des Services », « Multiple Rural » et de la Commune sont adoptés à l'unanimité.

1 – Budget Maison des Services

Section de fonctionnement

DEPENSES	17 580
RECETTES	17 580

Section d'investissement

DEPENSES	18 400
RECETTES	18 400

Une participation du budget communal de 9 000 € est nécessaire pour équilibrer ce budget annexe.

2 – Budget Multiple Rural

Section de fonctionnement

DEPENSES	24 051
RECETTES	24 051

Section d'investissement

DEPENSES	13 792
RECETTES	13 792

Sur ce budget également, et exceptionnellement, la commune versera une participation de 7 500 € pour les travaux de réfection de la toiture.

3- Budget Communal

Le budget

Section de fonctionnement

DEPENSES	575 652
RECETTES	575 652

Section d'investissement

DEPENSES	183 273
RECETTES	183 273

Le budget 2018 a été bâti selon les priorités suivantes :

En investissement :

1. Dépenses liées à des obligations communales avec :
 - En matière d'accessibilité : mise en œuvre de la 2^{ème} année du calendrier AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)
 - Protection incendie : Schéma de protection incendie en collaboration avec le Syndicat des 3 cantons
2. Patrimoine communal :
 - Les bâtiments privés et publics communaux nécessitent de gros travaux de réhabilitation :
 - i. Eglise
 - ii. Logement ancienne école
 - iii. Mise aux normes électrique stade
 - iv. Salle de sport : travaux + achat mobilier
 - v. Bibliothèque : ravalement complète toiture
 - Replantation des terrains du Comun

Les taux

TAXES	TAUX VOTÉS 2017	BASES 2018	TAUX VOTÉS 2018	PRODUIT 2018
T.H	10.35	966 200	10.56	102 031
F.B	11.89	906 400	12.13	109 946
F.N.B	26.67	43 700	27.21	11 891
TOTAL				223 868

Une hausse de 2 % est appliquée pour tenir compte de la baisse de la dotation de l'état.

Les subventions

Amicale Laïque BAIGTS DE BEARN	500.00
Ramous Baigts Basket	1 000.00
En Aban Toustem (club des aînés)	700.00
Comité des Fêtes de Baigts de Béarn	1 000.00
Croix Rouge	150.00
Football Club Baigts Bérenx	1 000.00
Restaurants du Cœur - Orthez	150.00
Ligue Contre le Cancer	150.00
Association Lo Caleï – Orthez	150.00
Société de Chasse	400.00
A.P.H.A.M.	150.00
AFM – délégation 64	150.00
La Boule Batchoise	200.00
Vivre Ensemble	100.00

Amicale Laïque d'Orthez – Centre aéré : la commune honorera la facture de participation de 482.50 € pour la fréquentation 2017 des enfants de la Commune. Contact sera pris avec cette association pour définir les modalités de participation pour 2018.

2^{ème} POINT : PERSONNEL : temps de travail

Le temps de travail du poste « Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe » est augmenté de 2 heures hebdomadaires.

3^{ème} POINT : MULTIPLE RURAL

Choix du gérant : la commission chargée de l'examen des candidatures a reçu individuellement les 3 candidats retenus et chacun a pu exposer son projet. Elle propose de retenir le dossier de Mesdames Sylvie Blanda et Chloé PIDANCIER. Dans les 3 candidats potentiels figurait le collectif batchois qui a toujours travaillé avec pour objectif de ne maintenir sa candidature qu'en cas de carence de l'initiative privée.

Restera à définir la date pour le passage de relais. Les modalités du bail et du loyer seront validées lors d'une prochaine séance.

La licence IV sera mise à disposition de la gérance : la collectivité n'a pas l'autorisation de l'exploiter dans les lieux qu'elle avait sollicités ; c'est finalement l'option qu'elle privilégie pour la conserver.

Des contacts ont été pris avec le service des douanes pour la licence tabac.

4^{ème} POINT : POINT SUR DOSSIERS - DIVERS

Paratonnerre église : Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention avec la société HEUREULEC pour le contrôle annuel du paratonnerre : 128 € HT par an.

BIBLIOTHEQUE : Autorisation est donnée pour éliminer certains livres qui contiennent une information obsolète ou sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale.

URBANISME : des contacts ont été pris avec le service d'aide juridique de l'APGL pour la situation de l'ex solderie

VOIRIE :

- * aménagement tourne à gauche EVIALIS : une réunion est prévue avec les différentes parties
- * chemin de Lène : le Conseil Départemental va procéder aux travaux de réfection des parapets du pont.

Séance levée à 22 h 40
Le Maire- Guy PÉMARTIN

